

Le nettoyage des berges suit son cours



Les travaux d'entretien des berges peuvent parfois s'avérer onéreux pour les propriétaires. C'est là que le Syndicat intervient

Le Syndicat intercommunal d'aménagement de la Saye, du Galostre et du Lary, spécialisé dans le nettoyage des berges des trois rivières et de leurs affluents, arrive bientôt au terme de ses objectifs. Ceux-ci ont été définis dans le cadre d'un vaste programme divisé en cinq tranches de travaux, définies en 2008.

Guy Valleau, élu de Bonzac et président de cette association, Baptiste Londeix, technicien rivières du Syndicat, avaient convié, mercredi dernier à la salle polyvalente de Maransin, les propriétaires riverains pour leur présenter la 4e et avant-dernière tranche de travaux. Cette tranche qui va débiter dans quelques jours se terminera à la fin du 1er trimestre 2012 si les conditions météorologiques le permettent.

Partager

J'aime

0

Envoyer à un ami

Imprimer

Soulager les propriétaires

Au cours de cette assemblée, le président Valleau précisait que les rivières et affluents concernés sont du domaine privé et qu'il appartient donc aux propriétaires riverains de les entretenir. Ces travaux d'entretien peuvent être dans certains cas très onéreux. C'est donc le Syndicat qui se substitue aux propriétaires et prend à sa charge ces travaux, financés par des subventions et des fonds propres du Syndicat provenant des cotisations des communes adhérentes.

Dans ce cas, le Syndicat doit avoir un accord signé par convention avec les propriétaires, ce qui est en majorité le cas. Cette réunion d'information réunissait bon nombre de propriétaires qui ont eu droit à des précisions sur la nature des travaux. Sur les 147 convocations envoyées, le président Valleau était satisfait de grand nombre de conventions revenues signées.

Pour 53 380 euros

Les travaux de cette 4e tranche vont concerner 23 kilomètres de cette 4e tranche vont concerner 23 kilomètres de cette 4e tranche vont concerner 23 kilomètres de berges sur la Saye, le Galostre, le Pillot, la Gabelle, le Davanon et le Graviange. Ils consisteront à rouvrir le milieu et à le débarrasser des branches et arbres morts qui sont tombés. Il s'agit également d'assurer la pérennisation de la ripisylve (boisement des berges), l'amélioration de leur qualité écologique, de l'habitat piscicole...

L'enveloppe financière prévue pour cette tranche s'élèvera à 53 380 euros, financés à hauteur de 25 % par le Conseil général, 25 % par le Conseil régional, 35 % par l'Agence de l'eau et le reste (10 676 euros) par le Syndicat. Les travaux ont été confiés par appel d'offres à l'association de réinsertion Isle et Drone, de Porchères.

Jean Gaury

Pour tous renseignements, on peut contacter le Syndicat au 05 57 25 36 28 ou 06 74 30 58 75.